

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PUBLICIS GROUPE
(Euronext Paris)

Par courrier du 10 avril 2008, le concert (1) existant entre la société de droits japonais Dentsu Inc. (1-8-1, Higashi Shimbashi, Minato-Ku, Tokyo 105-7001, Japon) et Mme Elisabeth Badinter, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2008, par suite d'une réduction du capital de la société PUBLICIS GROUPE, le seuil de 25% du capital de la société PUBLICIS GROUPE et détenir de concert 48 763 215 actions PUBLICIS GROUPE représentant 93 176 430 droits de vote, soit 25,08% du capital et 36,18% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Mme Badinter	20 072 340	10,32	40 144 678	15,59
Mme Badinter via SEP (3)	0	ns	17 166 590	6,67
<i>Sous-total Mme Badinter</i>	<i>20 072 340</i>	<i>10,32</i>	<i>57 311 268</i>	<i>22,25</i>
Dentsu Inc	28 690 875	14,76	35 865 162	13,92
Total de concert	48 763 215	25,08	93 176 430	36,18

Par ailleurs, les déclarants ont précisé détenir 342 032 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) donnant droit à 5 130 480 actions PUBLICIS GROUPE.

(1) Cf. notamment D&I 202C0590 du 24 mai 2002, D&I 204C0036 du 9 janvier 2004 et 204C1206 du 11 octobre 2004.

(2) Sur la base d'un capital composé de 194 408 354 actions représentant 257 560 167 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Mme Elisabeth Badinter est la gérante de la société SEP et exerce 17 166 590 droits de vote attachés aux actions PUBLICIS GROUPE détenues en jouissance par la société SEP.